

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 janvier 2013

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3809-2012.

Cause tarifaire 2012-2013 de Gaz Métro.

Liste des sujets et budget de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2B.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la liste des sujets de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2B du présent dossier, ainsi qu'en annexe notre budget de participation pour cette phase.

En phase 2B, notre preuve et notre plaidoirie portera notamment sur les sujets suivants, aux fins de rechercher les conclusions ou de soumettre les recommandations ci-après exprimées :

□ **Plan global en efficacité énergétique (PGÉE)**

Comme le PGEE est pour une rare fois pleinement soumis à l'examen réglementaire de la Régie, nous passerons en revue les différents programmes et soumettrons des recommandations particulièrement à chacun, dans le but d'améliorer leurs caractéristiques et éventuellement d'accroître l'offre de programmes et de valider les hypothèses sur lesquelles ils se fondent, le tout dans le but global d'améliorer la performance en efficacité énergétique du PGEE.

A cet égard, nous traiterons du Potentiel technico-économique de mesures supplémentaires en efficacité (PTE), le tout afin de déterminer les programmes optimaux qui pourraient être ajoutés au PGEE.

Nous participerons à l'examen de la réévaluation du coût évité, proposé par Gaz Métro au présent dossier.

Enfin, nous nous interrogerons sur la suffisance du PGEE aux fins de permettre au Québec d'atteindre ses objectifs gouvernementaux d'efficacité gazière pour 2015.

□ **Autres programmes.**

Nous passerons en revue les programmes CASEP, PRC et PRRC aux fins d'en valider l'efficacité et l'atteinte des objectifs fixés.

□ **Investissements et ajouts à la base de tarification.**

Nous soumettrons des recommandations sur les investissements et la gestion de la pérennité du réseau dans une perspective d'équité intergénérationnelle, le tout en continuité de nos représentations des années antérieures sur ce sujet.

Nous appuyons l'approche plus ouverte de Gaz Métro cette année quant au caractère public de cet aspect du dossier.

□ **Augmentation générale des charges d'exploitation de distribution et hausse tarifaire.**

De façon générale, nous appuyons l'augmentation des charges d'exploitation de distribution de Gaz Métro et la hausse tarifaire qui en résulte. Nous croyons que la Régie devrait pleinement permettre à Gaz Métro de récupérer le revenu requis qui découle de ces charges, sans l'assujettir à une contrainte de réduction.

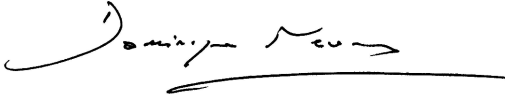
□ **Autres questions soulevant des enjeux environnementaux ou de développement durable.**

Éventuellement, nous traiterons de toute autre question soulevant des enjeux environnementaux ou de développement durable qui pourrait apparaître lors de la preuve ou de l'audience en phase 2 du présent dossier.

En cette phase 2B, la preuve de SÉ-AQLPA sera effectuée par témoins ordinaires. Nous ne requerrons pas de témoins experts ni de traduction de documents.

Les renseignements ci-dessus et le budget annexé ne concernent que la phase 2B, le tout tel que requis au paragraphe 8 de la décision D-2013-003. Ils s'ajoutent à la phase 2A relative au taux de rendement, à laquelle SÉ-AQLPA participeront également.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.